



Original : anglais

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 8 février 2013

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : **Mme la juge Sylvia Steiner, juge président**
 Mme la juge Joyce Aluoch
 Mme la juge Kuniko Ozaki

SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO

Public

**Ordonnance portant convocation d'une conférence de mise en état
confidentielle *ex parte***

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda
M. Jean-Jacques Badibanga

Le conseil de la Défense

M^e Aimé Kilolo Musamba
M^e Peter Haynes

Les représentants légaux des victimes

M^e Marie Edith Douzima-Lawson
M^e Assingambi Zarambaud

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparations)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Mme Maria Luisa Martinod-Jacome

Autres

En application de la règle 132-2 du Règlement de procédure et de preuve, la Chambre de première instance III de la Cour pénale internationale, saisie de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, ORDONNE ce qui suit :

- a) Une conférence de mise en état confidentielle réservée à la Défense, à l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins et au Greffe se tiendra *ex parte* le lundi 11 février 2013 à 14 h 30 pour traiter de questions relatives à la présentation d'éléments de preuve par la Défense ;
- b) Cette conférence de mise en état se tiendra à huis clos ; et
- c) Elle se tiendra en présence de la Défense et de représentants de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins et du Greffe.

Un ordre du jour confidentiel *ex parte* sera communiqué en temps utile.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Sylvia Steiner

/signé/

Mme la juge Joyce Aluoch

/signé/

Mme la juge Kuniko Ozaki

Fait le 8 février 2013

À La Haye (Pays-Bas)